



Laconnex

Législature 2020-2025
Séance du 16 décembre 2024

**Proposition relative aux indemnités supplémentaires de fin de fonction
allouées au maire pour un montant de F 12'000**

Vu le projet de budget pour l'année 2025,

vu la proposition discutée en séance ordinaire du conseil municipal du 9 septembre 2024,

considérant que M. Hubert Dethurens a exercé son mandat d'adjoint au maire, puis de maire, durant 7 législatures entre 1995 et 2025,

vu l'entrée en vigueur de la loi 13200 et la modification du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (art 15 B) en juillet 2024, avec l'ajout des modalités de versement d'indemnités de fin de fonction pour les membres de l'Exécutif,

vu l'article 30, al. 1, lettre v, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

D E C I D E

Par 9 voix POUR, soit à l'unanimité des présents

1. D'allouer au maire un montant supplémentaire de F 3'000 par législature effectuée au-delà de la 3^{ème} législature, soit F 12'000.
2. De porter ce montant au budget de fonctionnement 2025 à la rubrique budgétaire 0120.300 - indemnités au maire et aux adjoints.

Le délai pour demander un référendum expire le 12 février 2025.




Catherine Koumrouyan
Secrétaire générale